

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/12/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE
 N° 2025 / 175**

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 4 décembre 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Philippe GERTNER, Sophie DUFIT, Silvia LARRANDART, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents excusés : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @ACTES : Finances / Divers

CULTURE

CONTRAT D'AVANCE ET FINANCEMENT PAR LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA (CNC)

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment son article L111-2 2° ;
- Vu le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles 232-16 à 232-21 ;
- Considérant que le Centre National du Cinéma autorise le déblocage des droits et des avances disponibles pour les cinémas adhérents afin de les soutenir dans le cadre de la baisse de fréquentation nationale ;
- Considérant que le Cinéma-Théâtre Le Cyclope est adhérent au CNC ;
- Considérant que les demandes de versements de droits et d'avance sont définies comme suit :
 - o Montant des droits disponibles : 7 773,67 €
 - o Avance : 9 533,00 €
- Considérant le projet de contrat d'avance annexé à la présente délibération ;

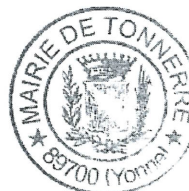
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat d'avance avec le Centre National du Cinéma visant à soutenir le fonctionnement des cinémas adhérents ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre